



COMMUNE de SAINT-DESIR

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Compte-rendu

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le **mercredi 17 mars**, 20 heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), régulièrement convoqué, s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Saint Désir,

Membres présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **AUBRÉE** Annick, **BIENVENU** Stéphane, **CAREL** Karin, **COLIN** Elise, **DESHAYES** Daniel, **DUPONT** Thierry, **FAUVEL** Bruno, **HIEAUX** Françoise, **ISSADOUDENE** Katia, **JOURDAIN** Jean-Claude, **LECELLIER** Stéphanie, **POULAIN** Annette, **SISSAU** Jean-Louis, **TARGAT** Dany, **VAN DE CASTEELE** Patrick et **VERMEERSCH** Félix.

HURÉ Julie (à partir de 20h20 – délibération 10/2021).

Absents excusés : **BLIN** Pierre, **BOUDAA** Sonia

Pouvoirs : **BOUDAA** Sonia a donné pouvoir à **DESHAYES** Daniel

BLIN Pierre a donné pouvoir à **TARGAT** Dany

Date de la convocation : **11 mars 2021**

Nombre de conseillers : En exercice : **19** Présents : **16** Pouvoirs : **2** (jusqu'à 20h20) 18 votants

Présents : **17** Pouvoirs : **2** (à partir de 20h20) 19 votants

Secrétaire de séance : **VERMEERSCH** Félix

Monsieur le Maire remercie M. Le Guen, Trésorier municipal, de sa présence au conseil municipal ainsi que pour son travail et celui de son équipe à nos côtés.

M. le Maire demande l'accord du conseil municipal pour modifier l'ordre des questions à l'ordre du jour, en déplaçant les 2 premiers points à la fin de la séance afin de permettre à M. Le Guen de quitter la séance dès la fin du vote du budget. **Accord du conseil municipal.**

LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

DÉLIBÉRATION
2021-09

BUDGET COMMUNAL

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur LE GUEN, trésorier principal qui présente le Compte de Gestion, il rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,



COMMUNE de SAINT-DESIR

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 836 795.52 €

Recettes : 1 018 047.77 €

Soit un excédent pour l'exercice de **181 252.25 €**

Résultat de clôture 2020

Le résultat de clôture est égal à l'excédent antérieur reporté **1 866 149.38 € +** le résultat de l'exercice **181 252.25 € = un excédent de clôture de **2 047 401.63€****

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 315 397.44 €

Recettes : 33 572.13 €

Soit un déficit pour l'exercice de **281 825.31 €**

Résultat de clôture 2020

Le résultat de clôture est égal à l'excédent antérieur reporté de **126 569.44 € +** le résultat de l'exercice de **- 281 825.31 € = un déficit de clôture de **155 255.87 €****

Déficit de clôture en investissement : -155 255.87€

Restes à réaliser : - 302 508.74€

Besoin de financement : 457 764.61€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, (18 votants dont 2 procurations), Approuve le compte de gestion de la commune présenté par le Trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

20h20- Arrivée de Mme Julie HURÉ Présents : 17 Procurations : 2 Votants :19

DÉLIBÉRATION
2021- 10

BUDGET COMMUNAL

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sous la présidence de Monsieur Daniel DESHAYES, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui correspond au compte de gestion du percepteur et s'établit comme suit :



COMMUNE de SAINT-DESIR

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 836 795.52 €

Recettes : 1 018 047.77 €

Soit un excédent pour l'exercice de **181 252.25 €**

Résultat de clôture 2020

Le résultat de clôture est égal à l'excédent antérieur reporté **1 866 149.38 € +** le résultat de l'exercice **181 252.25 € = un excédent de clôture de **2 047 401.63€****

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 315 397.44 €

Recettes : 33 572.13 €

Soit un déficit pour l'exercice de **281 825.31 €**

Résultat de clôture 2020

Le résultat de clôture est égal à l'excédent antérieur reporté de **126 569.44 € +** le résultat de l'exercice de **- 281 825.31 € = un déficit de clôture de **155 255.87 €****

Déficit de clôture en investissement : -155 255.87€

Restes à réaliser : - 302 508.74€

Besoin de financement : 457 764.61€

Considérant que Dany TARGAT, maire, s'est retiré pour le vote du compte administratif,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, (17 votants dont 1 procuration) le compte administratif communal 2020.

**DÉLIBÉRATION
2021- 11**

BUDGET COMMUNAL AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur TARGAT, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020 (A)	2 047 401.63 €
---	-----------------------

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (B)	- 155 255.87€
---	----------------------

Restes à réaliser : Dépenses : 302 508.74€	Restes à réaliser : Recettes : /	Soldes des restes à réaliser : (C) - 302 508.74 €
---	-------------------------------------	---

Besoin de financement à la section d'investissement (D = B + C)	457 764.61 €
---	---------------------



COMMUNE de SAINT-DESIR

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Au compte 001 en dépenses d'investissement pour **155 255.87 €**

Au compte 002 en recettes de fonctionnement pour 1647 797.50 € + 218 351.88 € = **1 589 637.02 €**

Au compte 1068 en besoin de financement pour **457 764.61 €**

**DÉLIBÉRATION
2021- 12**

BUDGET COMMUNAL

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION FONCIERS 2021

Monsieur le maire donne la parole à M. Deshayes, adjoint aux Finances, ce dernier rappelle les taux d'imposition votés en 2020 :

Taux 2020

Foncier non bâti	21.53 %
Foncier bâti	11.30 %

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes sont compensées par le transfert de la part départementale de foncier bâti.

Pour l'année 2021, le taux de référence en matière de foncier pour les propriétés bâties comprend le taux communal et le taux départemental qui s'élève à 22.10% pour le Calvados.

C'est ce nouveau taux de référence qui doit faire l'objet d'un vote (taux communal 2020 + taux départemental) par le conseil municipal.

Taux de référence 2020 suite à la réforme de la fiscalité directe locale

Foncier non bâti	21.53 %
Foncier bâti	33.40 %

Ces taux de référence peuvent aussi, dès 2021, varier à la hausse ou à la baisse.

Afin que la redescende du taux départemental soit neutre pour le contribuable et pour la collectivité, les bases de foncier bâti qui seront notifiées sur les états des bases prévisionnelles 1259 seront ajustées de manière à tenir compte des décisions d'assiette prises par le Département et par les communes.

Le coefficient correcteur permettant d'ajuster le produit de foncier bâti du département au niveau du produit de taxe d'habitation perdu par la commune et sera communiqué à partir du 31 mars prochain.

Etant entendues les dispositions ci-dessus, une augmentation des taux de 2% est proposée sur le foncier bâti et non bâti :

Taux 2021

Foncier non bâti	21.96 %
Foncier bâti	34.07 %

La Conseil municipal, approuve, à l'unanimité, l'augmentation de 2% des taux d'imposition fonciers.



COMMUNE de SAINT-DESIR

DÉLIBÉRATION
2021- 13

BUDGET COMMUNAL VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur TARGAT donne la parole à Monsieur DESHAYES qui présente le budget primitif 2021. Monsieur DESHAYES expose les propositions pour le Budget Primitif 2021 tant en fonctionnement qu'en investissement telles qu'elles ont été étudiées lors des différentes commissions finances.

Le budget est équilibré, sincère et ne fait l'objet d'aucune contestation ou remarque. Il est arrêté comme suit :

- ▶ SECTION DE FONCTIONNEMENT : dépenses et recettes : **2 518 299,34 €**
- ▶ SECTION D'INVESTISSEMENT : dépenses et recettes : **2 768 578,00 €**

Le budget primitif 2021 est approuvé à l'**unanimité** par le Conseil Municipal.

Il est à noter que les conseillers municipaux, membres d'une association pour laquelle une subvention a été accordée, n'ont pas pris part au débat et au vote de ladite subvention.

Messieurs Targat et Deshayes tiennent à souligner l'investissement des secrétaires, qui malgré une année compliquée, ont assumé leurs responsabilités professionnelles.

DÉLIBÉRATION
2021- 14

BUDGET CROIX GIRARD : LOTISSEMENT « CLOS GIRARD » APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR 2020

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur LE GUEN percepteur, il rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Soit un déficit de **0 €**

Restes à réaliser : 0 €



COMMUNE de SAINT-DESIR

Résultat de clôture 2020

Le résultat de clôture est égal à l'excédent antérieur **30 762,20 €** – le virement à la section d'investissement 0 € + le résultat de l'exercice -0 € = un excédent de clôture de **30 762,20 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Soit un excédent de **0 €**

Restes à réaliser : + 156 781.21 €

Résultat de clôture 2020

Le résultat de clôture est égal aux RAR + **156 781.21 €** + le résultat de l'exercice **0 €** = un excédent de clôture de **156 781.21 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion Croix Girard Lot « Clos Girard » présenté par le Trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DÉLIBÉRATION
2021- 15

BUDGET CROIX GIRARD : LOTISSEMENT « CLOS GIRARD » APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sous la présidence de Monsieur Daniel DESHAYES, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Croix Girard 2020 qui s'établit comme suit :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €



COMMUNE de SAINT-DESIR

Soit un déficit de **0 €**
Restes à réaliser : 0 €

Résultat de clôture 2020

Le résultat de clôture est égal à l'excédent antérieur **30 762,20 €** – le virement à la section d'investissement 0 € + le résultat de l'exercice -0 € = un excédent de clôture de **30 762,20 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €
Soit un excédent de **0 €**

Restes à réaliser : + 156 781.21 €

Résultat de clôture 2020

Le résultat de clôture est égal aux RAR + **156 781.21 €** + le résultat de l'exercice **0 €** = un excédent de clôture de **156 781.21 €**.

Considérant que Dany TARGAT, maire, s'est retiré pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE à l'unanimité, (17 votants dont 1 procuration) le compte administratif Croix Girard, Lot « Clos Girard » 2020.

DÉLIBÉRATION
2021- 16

BUDGET CROIX GIRARD : LOTISSEMENT « CLOS GIRARD » AFFECTATION DU RESULTAT « CLOS GIRARD » 2020

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur TARGAT, maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020(A)	30 762.20 €
--	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (B)	0 €
Restes à réaliser <i>Dépenses</i> : 0 Restes à réaliser <i>Recettes</i> : 0	Soldes des restes à réaliser (C) : 0
Besoin de financement à la section d'investissement (D = B + C)	0 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Au compte 001 en dépense d'investissement pour **0 €**
Au compte 002 en recette de fonctionnement pour **30 762,20 €**
Au compte 1068 en besoin de financement pour **0 €**



COMMUNE de SAINT-DESIR

DÉLIBÉRATION
2021- 17

BUDGET CROIX GIRARD : LOTISSEMENT « CLOS GIRARD » VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021, LOTISSEMENT « CLOS GIRARD »

Monsieur TARGAT donne la parole à Monsieur DESHAYES qui présente le budget primitif 2021
Monsieur DESHAYES expose les grandes lignes du BP 2021 dont la dépense principale est l'achèvement
du lotissement Clos Girard.

Après délibérations et à l'**unanimité** le budget est adopté dans les termes suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : dépenses et recettes → **187 543.41 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : dépenses et recettes → **156 781.21 €**

Le budget primitif 2021 est approuvé à l'**unanimité** par le Conseil Municipal.

Avant de quitter la séance, M. Le Guen, Trésorier municipal, souhaite informer le conseil municipal d'un nouveau fonctionnement avec la mise en place de la réforme des nouveaux réseaux des finances publiques de proximité. Les collectivités vont avoir un nouvel interlocuteur, le conseiller aux décideurs locaux. Il formera un binôme avec le percepteur qui continuera d'exercer ses missions comptables du budget des collectivités mais ne sera plus chargé du conseil. C'est donc la dernière participation de M. Le Guen au vote du budget de la commune. Il fait part de la qualité du travail des élus de Saint-Désir, notamment M. Deshayes, ainsi que du service administratif.

M. Targat remercie M. Le Guen pour ces années de collaboration fructueuses et cordiales.

DÉLIBÉRATION
2021- 18

RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT AIDE AU SERVICE TECHNIQUE ARRIVANT A TERME LE 30 AVRIL 2021

Monsieur TARGAT rappelle que le dernier contrat aidé des services techniques arrive à terme le 30 avril prochain, Monsieur TARGAT demande donc à l'assemblée l'autorisation de renouveler le poste dans la limite de 24h hebdomadaires, aux nouvelles conditions prévues par la loi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité**,

- autorise Monsieur le Maire à demander le renouvellement d'un poste en contrat aidé pour le service technique et à signer tout document, à compter du 1^{er} mai 2021 et dans la limite de 24 mois sur la base de 24h par semaine.
- précise que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire.
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.



COMMUNE de SAINT-DESIR

DÉLIBÉRATION
2021- 19

REFECTION EGLISE DE LA POMMERAYE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FONDATION DE LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS – Tranche 2 et Tranche 3 -EXERCICE 2021- Annule et remplace la délibération 57-2020

Dans le cadre de la réfection de l'église de La Pommeraye, Monsieur TARGAT souhaite déposer une demande de subvention auprès de la Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français pour les tranches 2 et 3 qui concernent les travaux dans la nef.

LOT	Montant HT (€)
1- Maçonnerie	78 936.00
2- Charpente	42 909.00
3- Couverture	25 997.00
4- Electricité (avec PSE)	17 219.00
Total Lots HT	165 061.00
FRAIS D'ETUDE	13 204.00
TOTAL HT	178 265.00

Echéancier de réalisation :

Le début des travaux est prévu pour la fin du 1er semestre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise l'inscription de la dépense au budget communal 2021, article 21318
- charge Monsieur le Maire ou son Adjoint aux Finances, Daniel DESHAYES, ou son Adjoint à la gestion du Patrimoine, Pierre BLIN, de procéder à une demande de subvention auprès de la Fondation de La sauvegarde de l'Art Français pour les tranches 2 et 3,
- autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint aux Finances, Daniel DESHAYES, ou son Adjoint à la gestion du Patrimoine, Pierre BLIN, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Questions diverses

- SMAEP : MM Deshayes et Jourdain délégués au syndicat mixte d'adduction en eau potable ont participé au vote du budget du syndicat.
Des travaux d'investissement sont prévus à hauteur de 640 000€ HT dont la rénovation de conduite au hameau des Genièvres et au Mont Lion.
M. Fauvel demande à M. Deshayes et M. Jourdain de penser à évoquer avec les délégués du syndicat la présence d'une canalisation de 160 qui passe sous la stabulation de la Ferme à la Connarderie. Un déplacement de cette canalisation serait opportun.
- M. Fauvel a de nouveau constaté que des rats ont investi l'espace où sont entreposés les conteneurs à ordures ménagères.
M. Deshayes va contacter le dératiseur.
Une réflexion avec l'Agglo est en cours pour un nouvel aménagement.



COMMUNE de SAINT-DESIR

- FIBRE : M. Vermeersch a participé à une réunion concernant la fibre avec les conseillers départementaux et l'entreprise Covage, responsable des travaux.
La commercialisation est lancée toutefois il est préférable d'aller voir sur le site du conseil départemental l'éligibilité de chaque logement.
Dans un premier temps, les opérateurs alternatifs sont prêts à la commercialisation, le raccordement habitation/réseau est gratuit pour le moment, on ne sait pas vraiment comment ça va évoluer.
Une partie des opérateurs principaux a fait la demande pour installer leurs propres équipements dans les armoires et ne sont pas encore présents sur le marché.
La concurrence est totalement libre, il est nécessaire de bien étudier les propositions.
- Commission communication
M. Biennu présente la lettre d'avril, elle sera sur des sujets bien précis afin que les sujets soient bien identifiés par les habitants, Cofonder, application Panneau pocket, fibre et concours de nouvelles.
Afin d'économiser le coût de l'affranchissement, M. le Maire demande aux élus s'ils seraient d'accord de procéder par boitage comme pour la distribution des masques.
Les élus donnent tous leur aval à ce mode de distribution.

Fin du conseil municipal : 22h10

Prochain conseil municipal : 21 avril 2021 20h30